



Complément de dossier

Demande d'ouverture d'une nouvelle offre de formation DNSPM Chef d'ensembles instrumentaux et vocaux

I. **Bilan/Perspectives**

Suite à l'évaluation réalisée durant l'année universitaire 2017-2018, les différentes formations s'enrichissent de nouveaux partenariats et projets, de nouveaux enseignants ainsi que de nouvelles offres de cours.

a. **Principales évolutions depuis la précédente évaluation**

Les principales évolutions en cursus DNSPM :

L'équipe pédagogique s'est enrichie avec l'arrivée de :

- Benjamin BOURA, professeur d'alto, soliste de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg : dynamisation de la classe d'alto et des projets de musique de chambre interclasses
- Jean-Philippe CHAVEY, professeur de cor : dynamisation de la classe de cor
- Ulrike HOFBAUER, professeur de chant baroque, et Keiko GOMI, professeur de violoncelle baroque : dynamisation du département de musique ancienne et des cours complémentaires de la classe de chant lyrique et de violoncelle
- Sébastien STEIN, professeur d'euphonium : reprise du poste suite à départ

La journée de la professionnalisation, en partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, est institutionnalisée et les cours sont suspendus ce jour-là pour permettre à tous les étudiants d'y participer (mardi 22 janvier 2019).

Les principales évolutions en cursus diplôme d'État :

Concernant la formation au diplôme d'État de professeur de musique, de nouveaux partenariats ont été mis en place ou renforcés :

- Des échanges pédagogiques avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenant de Sélestat : ateliers sur les corps sonores, lutherie urbaine, rencontre électroacoustique et acoustique ainsi qu'une collaboration dans le cadre du projet artistique et pédagogique ;
- Ateliers pratiques avec les classes à parcours artistiques de l'école de musique du Centre Social et Culturel du Neuhof ;
- Implication des étudiants de la formation dans le dispositif DEMOS : interventions dans les écoles et réalisation de projets ;
- Des mini-stages dans les classes de formation musicale du CRR de Strasbourg sont proposés aux étudiants en fin de semestre 2.

La formation s'enrichit de nouveaux cours, notamment en UE 5 « Environnement professionnel » :

- Le CV et la lettre de motivation
- Monter un projet pédagogique, accueil collectif de mineurs, législation, responsabilité
- Valoriser son expression orale et connaissance des outils de communication

Un projet de cursus pour le diplôme d'Etat de professeur de formation musicale est en cours d'élaboration. Ce cursus s'adresserait à des étudiants diplômés du DE de professeur de musique dans la perspective d'une polyvalence et d'une double compétence instrument/formation musicale.

b. Prise en compte des préconisations faites par le groupe d'experts (amorces), partie établissement

Les préconisations formulées par le groupe d'experts concernent l'offre de formation (se reporter à la partie dédiée en infra).

c. Évaluation des enseignements par les étudiants

DNSPM :

Le questionnaire d'évaluation (annexe 1) a été transmis aux étudiants de DNSPM 2 et DNSPM 3 le 24 septembre dernier. Les retours sont en cours. Les questionnaires seront dépouillés en décembre 2018.

Diplôme d'Etat :

Concernant la formation au diplôme d'Etat de professeur de musique, une évaluation annuelle de la formation est proposée aux étudiants depuis juillet 2018 (annexe 2).

d. Suivi de l'insertion professionnelle

DNSPM :

Le questionnaire sur l'insertion professionnelle (annexe 3) a été transmis aux anciens étudiants de 2011 à 2017, le 9 octobre 2018. Les retours sont en cours. Les questionnaires seront dépouillés en décembre 2018.

Diplôme d'Etat :

Le suivi de l'insertion professionnelle prend différentes formes :

- accompagnement des étudiants dans le cadre du concours d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe en 2018 ;
- liens étroits avec les différents CRR, CRD, CRI et CRC du Grand Est ainsi que les 18 écoles de musique de l'Eurométropole permettant une immersion dans le cadre de stages de pédagogie pratique ainsi que des possibilités de recrutement par les différents établissements.

II. Projet de l'offre de formation pour la prochaine période

a. Organigramme de l'offre de formation

Cf. annexe 4

b. Nouveaux cursus de formation : éléments d'informations complémentaires

Suite aux préconisations du groupe d'experts, les maquettes de « direction d'ensemble vocal » et de « direction d'ensemble instrumental » ont été revues (annexes 5 et 6). Elles ont été modifiées dans le but de chercher une plus grande cohérence des cursus de direction et des possibilités de mutualisation de cours.

D'une façon générale, les deux maquettes ont pour principales modifications l'organisation du cours de direction qui est désormais scindé en deux. Le temps de cours normal de pratique instrumentale étant de 1h30, il a été décidé de partager ce temps de la manière suivante :

- Un cours individuel d'une heure : travail de la technique de base, analyse des partitions, développement d'un geste personnel, travail du répertoire issu des listes (annexes 7 et 8), structuration du travail avec le chœur, préparation des chœurs-écoles avec les ensembles Filigrane (amateurs) et Exosphère (professionnels), préparation des projets extérieurs des étudiants et tout autre travail permettant l'acquisition de l'autonomie.
- Un cours collectif de 2 à 3 heures hebdomadaires, appelé « séminaire » (cf. UE 3 des maquettes), et dont l'objectif est d'aborder, chaque semestre, une grande œuvre du répertoire. Les étudiants auront à se partager les œuvres et à les travailler selon les axes suivants : analyse harmonique et formelle, lien texte-musique, structuration du travail avec les différentes parties prenantes (chœur, solistes, orchestre). Voici un exemple de programme sur 6 semestres types :
 - o **Direction d'ensemble vocal**
 - "Vêpres à la Vierge" de Claudio Monteverdi
 - "Passion selon Saint-Matthieu" de Johann Sebastian Bach
 - "Ein deutsches Requiem" de Johannes Brahms
 - "Figure humaine" de Francis Poulenc
 - "Tre canti sacri" de Giacinto Scelsi
 - Un lancement de projet sur la base d'une création de la classe de composition de l'Académie commandée par la classe de direction d'ensemble vocal (échanges avec le compositeur, analyse, recrutement d'un chœur, montage de l'œuvre avec ce chœur)
 - o **Direction d'ensemble instrumental**
 - "Don Giovanni" de Wolfgang Amadeus Mozart
 - "Concerto pour violon" de Ludwig van Beethoven
 - "1^{ère} symphonie" de Johannes Brahms
 - "Daphnis et Chloé" de Maurice Ravel
 - "Chamber Symphony" de John Adams
 - Un lancement de projet sur la base d'une création de la classe de composition de l'Académie commandée par la classe de direction d'ensemble instrumental (échanges avec le compositeur, analyse, recrutement d'un ensemble, montage de l'œuvre avec cet ensemble)
 - o **Direction d'ensemble instrumental, spécialisation musique contemporaine**
 - "City Life" de Steve Reich
 - "Déserts" d'Edgar Varèse
 - "Pierrot lunaire" d'Arnold Schoenberg
 - "Le marteau sans maître" de Pierre Boulez
 - "Chamber Symphony" de John Adams
 - Un lancement de projet sur la base d'une création de la classe de composition de l'Académie commandée par la classe de direction d'ensemble instrumental (échanges avec le compositeur, analyse, recrutement d'un ensemble, montage de l'œuvre avec cet ensemble)

Un cours d'analyse a été ajouté en UE2 pour chaque semestre, conformément au tronc commun du DNSPM de direction. Cette question de l'analyse est traitée également en cours individuel et collectif de direction d'ensemble vocal (UE3) et de direction d'ensemble instrumental (UE2).

Suite aux préconisations du groupe d'experts, les listes de répertoire (annexes 7 et 8) ont été approfondies, notamment vers la musique baroque et la musique de la Renaissance. Il est à noter que l'ensemble de musique baroque de l'Académie, dirigé par Martin Gester, permet d'aborder ces répertoires, tant instrumentalement que vocalement, et de mettre les étudiants chefs en situation.

Depuis la rentrée de septembre 2017, un cours de Technique Alexander est proposé aux étudiants volontaires de toutes les disciplines par Madame Sylvia Wetz. Cette spécialiste, qui travaille avec des sportifs de haut niveau ainsi qu'avec d'autres pôles d'enseignement supérieur de la musique, propose un travail de fond sur le lien entre le corps et le psychique. Ce cours, financé par l'Académie, est disponible pour 15 étudiants par an, à raison de 10 séances individuelles de 40 minutes et de 4 cours collectifs de 2h.

Le but de ce cours, qui ne peut être noté vu sa dimension éminemment personnelle, est d'aider les étudiants à mieux se comprendre et à mieux comprendre leurs corps, afin d'éviter les trop grandes défaillances, voire l'interruption même d'une vie professionnelle. La technique Alexander permet « un changement constructif » et de prendre conscience finement de l'entité « corps ».

L'Académie a investi, en septembre 2018, dans une table de massage destinée exclusivement à ce cours.

Celui-ci est accessible aux étudiants des cursus de direction sous la forme énoncée ci-dessus et sous la forme de séminaires de l'UE6 de chaque semestre, autour de la dimension psychocorporelle du chanteur et de l'instrumentiste.

Enfin, qu'il s'agisse de l'entrée en direction d'ensemble instrumental ou vocal, les prérequis sont le baccalauréat et le Diplôme d'Études Musicales en direction d'orchestre ou de chœur. Les candidats sont évalués sur une mise en situation devant un ensemble, sur leurs capacités au piano, à la réduction, à l'écriture, à l'arrangement (pour les chefs de chœur) et à l'orchestration (pour les chefs d'orchestre). L'écriture, l'arrangement et l'orchestration font l'objet d'une mise en loge.

c. Prise en compte des préconisations propres aux formations

La découverte et la pratique de la recherche sont présentes dans les deux formations, soit sous la forme d'un cours de méthodologie, soit sous la forme de cours d'interprétation historique.

Pour le DNSPM, les étudiants bénéficient :

- d'un cours de méthodologie de recherche au 1^{er} semestre de 1^{ère} année, dans le cadre de la Licence Composition et Interprétation Musicale (CIM) à l'université de Strasbourg ;
- d'un cours d'histoire de la musique à chaque semestre, couvrant 8 siècles de musique ;
- de cours de « Patrimoines musicaux » aux 1^{er} et 2^e semestres de 3^e année, dans le cadre de la Licence CIM à l'université de Strasbourg. Ces cours ont pour vocation d'aborder une thématique ou une problématique de la musicologie et permet d'aborder le travail de recherche et d'enquête propre au Master. Par exemple, l'un des cours de « Patrimoine musical » concerne l'ethnomusicologie au travers de la musique méditerranéenne... ; Par ailleurs, l'ouverture annuelle du département de Musique ancienne, constitue un temps fort pour les étudiants qui jouent sur un instrument moderne. Ce département propose tout au long de l'année de nombreux cours venant compléter la formation et aiguïser la découverte et la polyvalence des étudiants ;
- de cours de musique ancienne accessibles en UE6 ou en UE 7 : violon baroque, violoncelle baroque, clavecin, hautbois baroque, sacqueboute, traverso, luth, viole de gambe, ornementation et diminution, basse continue... ;

- de cours de « style baroque » sur instruments modernes dispensés par Martin Gester à l'Académie, accessibles en UE 6 ou en UE7 ;
- d'un cours de « langages baroques » accessible en UE6 ou en UE7, avec les professeurs du département de musique ancienne : abords des traités, du style, de la gestuelle, de la danse, de la rhétorique baroque.

Pour la formation au diplôme d'État de professeur de musique :

Un cours « Méthodologie de la recherche » appliqué à la pédagogie, encadré par deux enseignantes-chercheuses, Mesdames Grazia Giacco et Maria Denami, est mis en place à partir du 2^{ème} semestre de la formation. Elles accompagnent les étudiants jusqu'au 6^{ème} semestre dans le but de rédiger leur mémoire de fin de formation.

La composition du Conseil scientifique et artistique de la Haute école des arts du Rhin relève du Conseil d'administration. M. Matthieu Schneider, maître de conférence, vice-président de l'Université de Strasbourg, est systématiquement concerté sur les questions d'articulations des cursus et d'organisation des formations. Il est membre de la commission d'aide à projet qui soutient méthodologiquement et financièrement les étudiants dans la construction d'un projet professionnalisant. Enfin les liens entre l'école et l'Université sont nombreux et fréquents, tant de par le partenariat global, que du fait de l'organisation du cursus intégré Licence-DNSPM et du Master. En outre, la participation au CA de l'établissement de Benoît Tock, vice-président de l'Université de Strasbourg en charge des questions de formation, facilite la coordination entre les établissements.

Le DNSPM de piano/accompagnement : conformément au livret 2 du dossier de demande d'habilitation, annexe 2.1.1, le parcours s'intitule « Cursus Licence-DNSPM accompagnement et direction de chant ».

Les moyens structurels de l'Académie supérieure de musique ne permettent pas la mise en place d'un **observatoire pour l'insertion professionnelle** au sens strict. Cependant, la Haute école des arts du Rhin réfléchit à la création d'une telle structure pour l'ensemble de l'établissement.

L'archivage est une problématique bien prise en compte, le souhait est de l'harmoniser davantage à l'échelle de l'école tout entière. La responsable de la médiathèque du SAPS s'est vue confier une mission transversale sur cette question.

Concernant **la validation des acquis de l'expérience et la formation continue**, le partenariat est d'ores et déjà existant avec l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL). Une rencontre avec la directrice du Pôle musique et danse de l'ESAL, Caroline Cueille, s'est tenue au mois d'août 2018. Ce partenariat sera renforcé par l'adoption d'une convention entre les deux établissements. La HEAR et l'ESAL affirmeront par cette convention la spécificité et la complémentarité, à l'échelle de la Région Grand Est, de leur offre de formation continue et de dispositif accompagnant la VAE.

La collaboration entre **la formation DE et le CFMI** de Sélestat est naissante. La conseillère aux études DE a participé à l'ensemble des épreuves terminales du DUMI. Des échanges pédagogiques sous forme d'ateliers sont organisés pour l'année 2018/2019 ainsi qu'une collaboration dans le cadre du projet musical et pédagogique. Une étudiante, titulaire du DUMI, a intégré la formation DE à la dernière rentrée. Une validation des acquis antérieurs (VAA) du DUMI a été proposée. La possibilité d'intégrer le cursus DE (à l'Académie de Strasbourg) pour un étudiant en DUMI est soumise à la réussite à l'examen d'entrée en DNSPM (le cursus DE reprenant une VAA du DNSPM).

Vous trouverez ci-joint le dernier rapport d'activité de la Haute école des arts du Rhin (annexe 9), portant sur l'année 2016-2017.

La délibération relative au contenu de ce complément de dossier sera transmise ultérieurement (soumise au Conseil d'administration du 16 novembre 2018).